

Bienvenue à MERVILLE Franceville

PLAGE



Bien-vivre  #ensemble

Cher nouveau francevillais bonjour,

« Une cité que l'on ne peut qu'aimer parce que la nature l'a faite belle et que l'histoire l'a faite grande! »

Franceville, première station de la Côte Fleurie, dernier village du Pays d'Auge, a un statut bien à part et une identité qui n'appartient qu'à elle. Longues plages de sable fin, espaces dunaires protégés par l'action du Conservatoire du littoral, paysages de marais, c'est une véritable mosaïque de milieux qui s'offrent à nous. Sports nautiques, vie associative, écoles, commerces, gastronomie, pôle médical... Mais vous le découvrirez ce sont aussi les Mervillais-Francevillais qui donnent à la commune un caractère particulier. Bienveillance, attachement, solidarité, talents, convivialité, vous le sentirez vite qu'ici, chaque habitant est fier d'être un ambassadeur de notre commune !

Nous nous disons bonjour, nous sommes soucieux des autres, nous prenons soin de notre environnement que nous préservons jalousement.

Notre station balnéaire accueille 4 fois plus de personnes pendant la saison estivale et son caractère familial, naturel, authentique, accessible, convivial attire les visiteurs.

Vous trouverez ici quelques éléments vous permettant de mieux connaître la commune que vous avez décidé d'habiter, et nous sommes très heureux de vous y accueillir !

Notre emblème est un hippocampe et nous en sommes très fiers ! Il représente notre colonne vertébrale le Cheval de mer... L'authenticité du Pays d'Auge allié au Littoral !

Bienvenue chez vous !

Olivier PAZ
Maire de Merville-Franceville
Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
Président de l'association des maires du Calvados

Le Conseil Municipal 2020-2026

Le Maire et les adjoints



■ **Francine LELIÈVRE**, 1^{ère} Adjointe,
- Affaires sociales
- Solidarité
- Vie associative



■ **Olivier PAZ**, Maire



■ **Yves MOREAUX**, 2^{ème} Adjoint,
- Sécurité et police
- Administration générale et le numérique
- Organisation des fêtes et cérémonies
- Formalités administratives
- Utilisation du domaine public



■ **Sylvie DUPONT**, 3^{ème} Adjoint,
- Politique culturelle
- Sauvegarde du patrimoine et sa mise en valeur
- Animations et relations internationales



■ **Pascal ROUZIN**, 4^{ème} Adjoint,
- Affaires financières
- Gestion des droits de places
- Assurances
- Gestion des ressources humaines
- Gestion locative des bâtiments communaux



■ **Delphine MEON**, 5^{ème} Adjointe,
- Politique communale de développement durable
- Urbanisme
- Habitat, cadre de vie et gestion du droit des sols



■ **Julien MORCEL**,
Conseiller municipal délégué
- Voirie, eau potable et assainissement (eaux pluviales)
- Opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine communal
- Préparation et suivi des travaux engagés par l'équipe des services techniques



■ **Ronan LAIGNEL**,
Conseiller municipal délégué
- Politique jeunesse
- Affaires scolaires
- Démocratie participative



■ **Yves SAVEY**,
Conseiller municipal délégué
- Sécurité et police

Les conseillers municipaux



■ Catherine CLAUDEL



■ Christophe BLANCHET



■ Marilyne BIOCHE



■ Clémence GOARIN



■ Christiane PALAIN



■ Catherine MARION



■ Guillaume DUVAL



■ Élie MARCHAND

Vos élus se réunissent en conseil municipal environ 1 fois par mois, souvent le dernier jeudi du mois. (hors été) afin de délibérer sur les décisions à prendre pour la commune.

Les conseils municipaux se déroulent en salle du conseil en mairie et sont ouverts au public. Vous pouvez assister aux débats.

Ils se réunissent également en commission tout au long de l'année selon les sujets à traiter.

L'ordre du jour du conseil municipal, et les procès-verbaux des conseils municipaux sont affichés sur le panneau entre la mairie et l'école élémentaire.

Ils sont également disponibles sur www.merville-franceville.fr

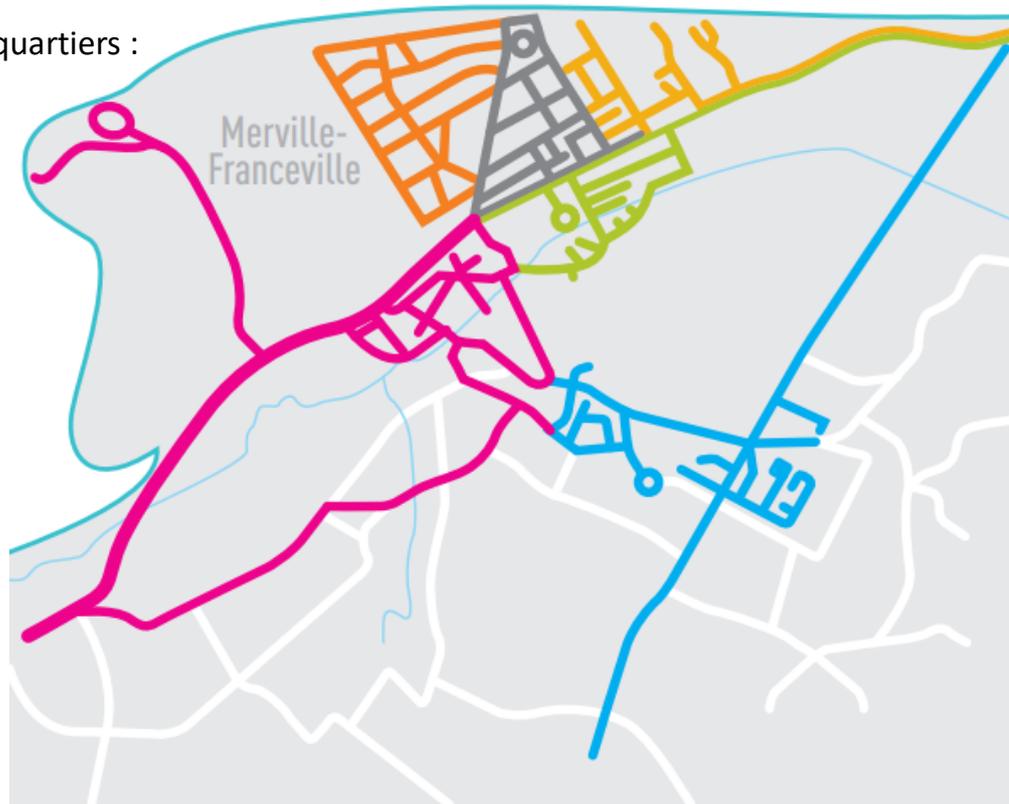
Les arrêtés d'urbanisme sont affichés sur le mur de l'Espace France Services côté parking.

Les élus sont disponibles sur demande de rendez-vous à accueil@merville-franceville.fr. Les rendez-vous s'opèrent en mairie.

• Les Délégués de Quartiers

La commune est sectorisée par quartiers :

- **Le Banc des oiseaux**
- **Les Baigneurs**
- **La cité**
- **Les rives du Flet**
- **La clairière**
- **D'escanneville**



Chaque quartier dispose de délégués de quartier.
Des citoyens qui s'engagent et font le lien entre les administrés et l'équipe municipale.

■ Quartier LE BANC DES OISEAUX

Mme Yvonne PADOVANI, 53 Bld Kennedy, 02 31 24 26 97
M. Joël NIOBE, 10 Bld Kennedy, 06 03 62 44 58

■ Quartier LES BAIGNEURS

Mme Danièle OGER, 41 av des baigneurs, 02 31 79 63 71
M. Michel BACON, 3 av de la Hogue Buchard, 06 66 24 44 64

■ Quartier LA CITÉ

Mme Christine FORET, 16 av de Paris, 02 31 24 22 67
M. Patrick PIEDAGNEL, (Bazar Photos) 59 av de Paris, 02 31 24 21 05
Mme Chantal ROBNARD, 20 avenue de Rouen, 02 31 24 24 70

■ Quartier LES RIVES DU FLET

Mme Francine LELIEVRE, 11 allée de sarcelles 02 31 24 16 44
Mme. Maryline BIOCHE 1 rue des tadornes 06 84 39 07 48
Mme Véronique JOBERT, 26 avenue de la divette , 06 72 14 53 79

■ Quartier LA CLAIRIERE

Mme Myriam RIABOFF 2 bis av des baigneurs, 02 31 24 24 96
Mme Danielle YVON, 3 route de Cabourg 02 31 24 25 25

■ Quartier D'ESCANNEVILLE

Mme Bernadette et M. Jacques LEMOINE, 7 rue des saules 09 53 67 23 53
M. Jean-Luc BLEROT Président les hauts du colombier 06 40 11 52 72
Mme Delphine MEON, 15 chemin des marais 06 26 68 21 77



La Mairie

La mairie est accessible
au public pour les conseils
municipaux, les cérémonies
de mariage et les rendez-vous
personnalisés.



Mariage

**Conseil
Municipal**

Maire

Dans la mairie, vous trouvez

- Le Bureau du maire
- Les Bureaux des maires adjoints
- Le Bureau de l'Officier d'État Civil
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- Les Bureaux administratifs, financiers, techniques, culturels
- La Police Municipale

Pour prendre un rendez-vous :
accueil@merville-franceville.fr

Pour vos rendez-vous :
**Sonnez à la porte latérale
du bâtiment**



L'affichage légal quant à lui se trouve le long de l'école élémentaire pour ce qui est des délibérations de Conseil municipal, publication de bans... Les arrêtés d'urbanisme se trouvent quant à eux sur le côté de L'Espace France Services.



**Le bureau de la police municipale se trouve toujours également dans la mairie.
Vous pouvez joindre le policier municipal au 06 08 06 63 24**

Le policier municipal est présent à l'année.
La municipalité met en place de juin à septembre, un renfort avec des ASVP
(Agents de Surveillance de la Voie Publique).

État civil

■ COPIE D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE OU DÉCÈS

OÙ S'ADRESSER



- Accueil de la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.
- Ou via service-public.fr

PIÈCES À FOURNIR

- Sur présentation de la carte nationale d'identité.
- Ou par courrier en indiquant vos noms, prénoms, date de naissance et noms, prénoms de vos parents et enveloppe affranchie à votre adresse.



■ DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

OÙ S'ADRESSER



- Accueil de la Mairie de mariage ou par l'intermédiaire de votre Mairie.

PIÈCES À FOURNIR

- Imprimé disponible en Mairie à compléter.

Pour les demandes de copies duplicata : privilégiez les demandes par mail : accueil@merville-franceville.fr

■ LES DEUX FUTURS ÉPOUX DOIVENT SE PRÉSENTER À L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :

- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- Des informations relatives aux témoins : noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile ;
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si la naissance a eu lieu en France et de moins de 6 mois pour les personnes nées à l'étranger ;
- Le certificat du notaire s'il y a un contrat de mariage



DEPUIS
JUILLET
2022

CHANGEMENT DE NOM

À partir du 1^{er} juillet 2022, il sera possible de changer son nom de famille par simple déclaration à l'état civil. Une personne majeure pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux. Cette procédure, introduite dans le code civil par la loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, sera possible une fois dans sa vie. Un parent pourra aussi ajouter son nom à celui de son enfant, en informant l'autre parent. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire.

L'officier d'État Civil vous reçoit pour vos démarches.
Demande de rendez-vous sur accueil@merville-franceville.fr



■ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

PIÈCES À FOURNIR

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

Lors d'un déménagement, (même dans la même commune), il faut s'inscrire sur les listes électorales.

Exception : pour les personnes de 18 ans l'inscription est automatique.

■ RECENSEMENT MILITAIRE (16 ANS)

- Carte identité
- Livret de famille des parents
- Justificatif de domicile

Identité

La mairie de Merville-Franceville via l'Espace France Services est équipée d'un dispositif de recueil pour créer vos documents d'identité (Carte Nationale d'Identité et passeport).

Prise de rendez-vous uniquement sur www.merville-franceville.fr

Possibilité de retirer les cerfa à France Services

■ PASSEPORT • CNI



■ PASSEPORT • CNI

À fournir obligatoirement : • une photo aux normes
• un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous avez déjà une CNI ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans



■ Pas de justificatif
Remplir l'imprimé.
Remettre l'ancienne CNI ou passeport

■ Fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation de moins de trois mois)

■ Passeport **86€** moins de 15 ans **17€**
(mineur : se présenter accompagné d'un parent muni de sa pièce d'identité nationale)

■ CNI si perdue ou volée **25€**

Selon les cas, différents documents sont requis.

Lors de votre prise de RDV tout sera indiqué.

■ EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

OÙ S'ADRESSER

- Par courrier : Casier judiciaire National 107 rue Landreau 44079 Nantes Cedex
- Par internet : via le site service-public.fr

PIÈCES À FOURNIR

- Nom, prénoms, date et lieu de naissance.
- Enveloppe affranchie à votre adresse.

■ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

OÙ S'ADRESSER

- À France services pour retirer le formulaire
- Ou via service-public.fr

PIÈCES À FOURNIR

- Imprimé à compléter par un titulaire de l'autorité parentale accompagné d'une copie de la CNI ou du passeport.

■ AUTHENTIFICATION DE SIGNATURE

OÙ S'ADRESSER

- En mairie de voter résidence principale ou secondaire

PIÈCES À FOURNIR

Signer devant l'Officier d'Etat Civil
Un titre d'identité à présenter

■ **Vos démarches facilitées ! Une adresse unique pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans toutes vos démarches administratives.**

Depuis 2022, l'accueil de la mairie, le Point Info 14, l'Agence Postale Communale et les services de Normandie Cabourg Pays d'Auge forment l'Espace France services.

Ainsi dans cet espace vous pouvez à la fois :

Envoyer un recommandé, déposer un dossier d'urbanisme, retirer des sacs jaunes, obtenir une carte de déchèterie, demander une copie d'acte d'État Civil, retirer un formulaire d'inscription sur liste électorale, inscrire les enfants à l'école maternelle, déposer un colis, être aidé pour vos démarches en ligne pour un dossier de retraite, la déclaration d'impôts, les demandes d'aides

type Caisse d'Allocation Familiale, APL, demande de carte grise...

De nombreux services de proximité sont accessibles avec ou sans rendez-vous selon le sujet.

Des espaces de confidentialité, de l'accès libre à un poste informatique, et toujours le sourire de l'équipe qui vous accueille dans des horaires allongés 5/7 jours !

Bienvenue à France services !

Horaires d'accueil :

Lundi

8h00 à 12h00

14h00 à 17h00

Mardi - Mercredi - Vendredi

9h00 à 12h00

14h00 à 17h00

Jeudi

9h00 à 12h00

14h00 à 18h00



Agence Postale Communale
02 31 24 50 08



Accueil NCPA / Point Info 14
02 61 53 59 21



Accueil Mairie
02 31 24 21 83

France services

■ 22 PARTENAIRES PROPOSENT DES SERVICES ET RENCONTRES, DES ATELIERS ET DES PERMANENCES POUR FACILITER LES DÉMARCHES. **Conseiller numérique :**

Tous les vendredis de 10h à 12h et 14h à 17h : un conseiller numérique pour vous aider à être autonome avec vos outils : smartphone, tablette, ordinateur. Prendre rendez-vous.

Point Conseil Budget

Permanence tous les lundis
Prendre rendez-vous au 02 61 53 59 61.
59 61.



Permanences Mission locale

elle accueille, oriente et conseille les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire pour contribuer à leur insertion sociale et/ou professionnelle. Des permanences seront organisées au cours de l'année.

Permanence du Département

La Conseillère départementale Mme Amandine d'Oléon tient sa permanence le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 17h30 à 19h sur rendez-vous au 02 31 57 14 88. me

Permanence du CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados

Pour des conseils aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Permanence conciliateur de justice

intervient tous les deuxièmes jeudis du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous. Son numéro de téléphone est disponible à l'Espace France Services



■ AGENCE POSTALE COMMUNALE



Au guichet un agent de la commune dédié aux services de la Poste vous accueille pour :

- Affranchissement de vos courriers et colis
- Retrait et dépôt de colis. (Attention les colis acceptés ne dépassent pas les 20 kg et une taille maximale de

150 cm). L'agence Postale Communale ne dispose pas de balance pour les colis de tailles supérieures.

- Suivi de courrier (pièce d'identité à fournir)
- Les retraits d'argent sont limités à 500€ par semaine, par personne, si présentation du RIB, si carte bleue limités à 350€.
- Achat de timbres, forfaits téléphoniques.



Pour les avis de passage de colis déposé en BAL le vendredi, vous pouvez récupérer le colis ici même soit le lundi suivant, soit le samedi à l'agence colis poste, rue Paul Faure, 14730 Giberville de 9h à 15h30.

Point info 14

■ **DANS CHAQUE ESPACE FRANCE SERVICES, AU MOINS DEUX AGENTS FORMÉS SONT DISPONIBLES POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES**

Exemple de services proposés :

- Déclarer ses revenus
- Faire une demande de permis de conduire
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Améli

■ **LES DEUX AGENTS, VOUS ACCUEILLEN ET VOUS ACCOMPAGNENT DANS L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.**

Vous pouvez ainsi être orientés, conseillés, et effectuer vos démarches sans avoir à vous déplacer dans les différentes administrations et ce, en toute confidentialité.

Elles vous aident sur différents sujets :



La mobilité / transport :

Toutes les démarches liées aux cartes grises ou au permis de conduire : (demander un certificat d'immatriculation suite à un achat de véhicule, déclarer la vente

de son véhicule, déclarer les changements d'adresses, consultation de points de permis, demande de permis international, demande de titre...)



La famille / logement :

Démarches CAF, demandes d'aides d'allocation familiales, rentrée scolaire, aides aux vacances...



L'emploi : inscription pôle emploi, cv, aide à la recherche, déclaration mensuelle.



mise à jour de carrière. Demande de prime d'activité.



La santé : CPAM/MSA remboursement des soins, refaire la carte vitale, actualiser Ameli, aide à la mutuelle.



Les Finances Publiques :

aide pour la déclaration d'impôts, conseil, prélèvement à la source, aiguillage vers des agents de la trésorerie, demande de formulaires spécifiques



Handicap : MDPH : constitution de dossiers, reconnaissance de travailleur handicapé.



chèque énergie, échéancier, fond de solidarité...

SUR RENDEZ-VOUS
02 61 53 59 21

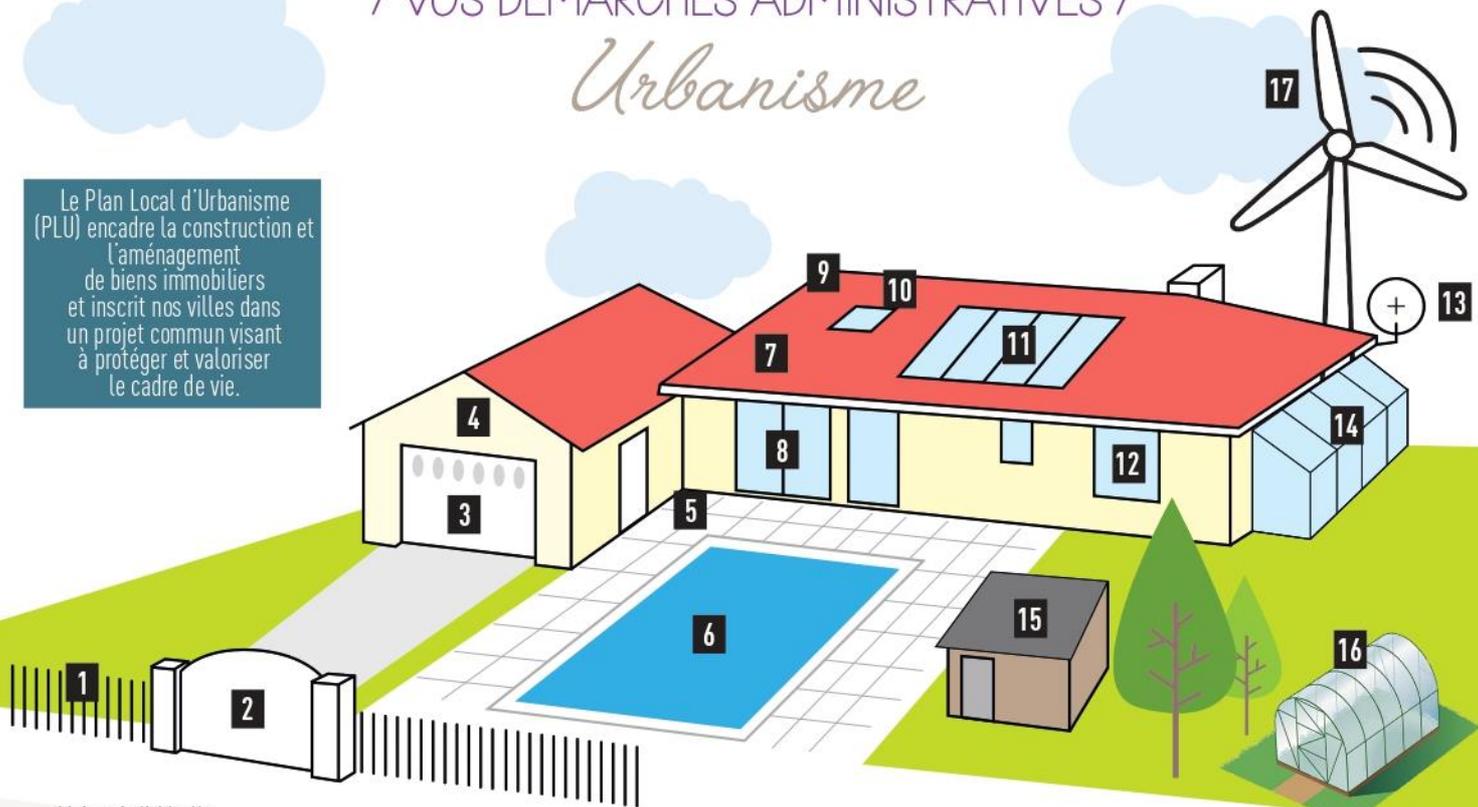
pointinfo14-merville
@normandiecabourg
paysdauge.fr

Lors de la prise de rendez-vous, selon la démarche à effectuer l'agent vous expliquera quels documents fournir.

/ VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES /

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) encadre la construction et l'aménagement de biens immobiliers et inscrit nos villes dans un projet commun visant à protéger et valoriser le cadre de vie.



Maison individuelle



1 Mur de clôture :

- H > 0,60 m : DP
- 1,80 m claire voie selon le zonage disponible sur le PLU

2 Portail :

- DP

3 Garage si accolé à l'habitation :

- < 20 m² : DP ou 40 m² en zone U
- > 20 m² : PC

4 Façades, ravalement, bardage :

- DP

5 Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois) :

- Sans surélévation quelle que soit la surface : aucune formalité
- < 100 m² non couverte : DP
- Surélevé H 0,60 m > 5 m² : aucune formalité
- Surélevé de 5 à 20 m² : DP
- Surélevé > 20 m² : PC

6 Piscine : superficie bassin

- < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² non couverte : DP
- < 100 m² avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² : PC

7 Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :

- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

8 12 Fenêtre, porte-fenêtre :

- Création, changement : DP
- Remplacement à l'identique : aucune formalité

9 Couverture :

- DP
- Remplacement à l'identique aucune formalité (couleur, matériaux)

10 Fenêtre de toit de type Velux :

- DP

11 Photovoltaïque sur le toit :

- DP

13 Parabole :

- > 1 m : DP

14 Véranda, terrasse couverte, pergola climatique :

- < 5 m² : aucune formalité
- de 5 à 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

15 Cabane et abri de jardin

- et 16 Appentis, carport, serre :
- < 5 m² : plan d'implantation à fournir
- de 5 à 20 m² : DP
- > 20 m² : PC, implantation limite de propriété avec la voie ou 3 m ou 5 m selon les zones

17 Éolienne

- DP

Le Plan d'Urbanisme Local est consultable sur notre site internet : www.merville-franceville.fr ou en mairie

CIRCUIT DU DOSSIER

Dépôt du dossier à France services ou par voie dématérialisée sur www.normandiecabourgpaysdauge.fr



4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 Merville-Franceville Plage
Validation de la décision
par le maire



Apporte son expertise technique
(avis favorable, défavorable,
demande de pièces
complémentaires)

ZAC de la Vignerie
rue des entreprises, CS 10056
14160 Dives-sur-Mer

DÉLAIS D'INSTRUCTIONS :

Déclaration Préalable (DP) : 1 mois
Permis de Construire (PC) : 2 mois
Ces délais peuvent être majorés si :
- le dossier est incomplet ou dans un périmètre
Architectes des Bâtiments de France.

ATTENTION :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
peut imposer des contraintes particulières
(matériaux, couleurs, etc.) en fonction des
zonages.

Services de la Communauté de communes

■ La communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge est compétente pour :

- La Gestion des Déchets
- L'Assainissement
- Les Centres de loisirs et Relais Petite Enfance
- L'urbanisme
- La mobilité
- Le développement économique du Territoire...

Ainsi à France services où sont présents des agents NCPA (Normandie Cabourg Pays d'Auge) vous pouvez obtenir des services sans vous déplacer au siège de la Communauté de Communes de Dives-sur-Mer.

■ Vous trouvez :

- La possibilité d'éditer votre carte de Déchèterie
- Récupérer vos sacs jaunes
- Récupérer votre carte Sports et Loisirs
- Des ateliers avec des conseillers numériques
- Avoir des informations sur le centre de loisirs et Espace jeunesse
- Demander un rendez-vous pour un contrôle d'assainissement.
- Et tous les renseignements dont vous auriez besoin concernant le communauté de communes.



Le sac Jaune : 1 rouleau par foyer sur justificatif de domicile.



La carte de déchèterie : sur justificatif de domicile. Elle permet d'accéder à toutes les déchetteries du Territoire.



La carte Sport et Culture : Elle permet aux familles de bénéficier d'une réduction pour l'inscription dans une association sportive ou culturelle conventionnée.

Pour les enfants de 3 à 17 ans habitants la Communauté de communes. Elle est distribuée début septembre et son montant dépendant du quotient familial.

Selon la situation votre enfant pourra pratiquer son activité favorite pour 10, 30 ou 60 € annuel au lieu parfois d'adhésion à 150 ou 200€.

Fournir : une attestation de paiement de la CAF ou MSA de moins de 3 mois mentionnant le quotient familial, et l'État civil des enfants.

La remise des cartes se fera sur rendez-vous à partir de début septembre.



Gratuit
Sur Rendez-vous le Vendredi
à l'Espace France Services de Merville Franceville
02 61 53 59 21
A partir du
29 Avril
2022

■ Un conseiller numérique de l'EPN est présent tous les

de 10h à 12h et 14h à 17h, pour vous aider à être plus autonomes avec vos outils : smartphone, tablette, démarche en ligne.

- Prendre RDV au 02 61 53 59 61



La salle polyvalente

■ La mairie met à votre disposition une salle polyvalente de 202 m² et une cuisine de 32 m². Un grand parking est à disposition.

Cette salle le plus souvent réservée aux associations de Merville-Franceville. Elle peut être louée par des particuliers, habitants de Merville-Franceville ou non.

Une préférence est donnée aux habitants de la commune. Tous renseignements (tarifs, disponibilité et réservations) à l'Espace France services.



	Habitant commune	Habitant hors commune	Association et exposition
Assemblée générale (hors week-end)	400 €	400 €	Gratuit (copie convocation)
1 jour en semaine	180€	275€	85€
Week-end du vendredi 15h30 au lundi 09h15	420€	760€	175€
Location cuisine	70€	70€	70€
Caution : 1 chèque pour matériel	1000€	1000€	1000€
Caution : 1 chèque pour ménage	200€	200€	200€
Assurance obligatoire	Oui	Oui	Oui

Réservations à France services de Merville-Franceville

02 31 24 21 83

accueil@merville-franceville.fr

- Située juste derrière l'Office de Tourisme
- Carrefour Avenue de Paris route de Cabourg
- Accès par le parking avenue des Dunes



Services extrascolaires

INSCRIPTIONS

Notre collectivité a mis en place un Portail Citoyen, doté d'un Espace famille et facturation.

Ce portail permet de dématérialiser vos démarches périscolaires.

À partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pouvez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services
- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités : Cantine, Garderie
- Régler vos factures
- Consulter vos historiques
- Être informé sur l'actualité des accueils et de nos établissements
- Pour cela, vous devez créer votre compte citoyen sur le portail famille.

Les réservations cantine sur le portail doivent être réalisées au moins 8 jours avant la date de présence voulue. Dans le cas contraire, le repas est majoré.

Pour toute problématique liée aux réservations, nous vous remercions d'envoyer un mail à accueil@merville-franceville.fr

LES SERVICES EXTRASCOLAIRES

■ GARDERIE

- **Horaires :** 7h30 / 8h50 et 16h30 / 18h30
- **Tarifs :**
Habitant Commune :
Matin 1,85€ – Soir 3,10€

Habitant Hors Commune :
Matin 2,30€ – Soir 3,45€



■ CANTINE

- **Tarifs :**
Enfants de la commune :
repas : 4,40€

Enfants hors commune :
repas : 5,70€

Élève non inscrit
à la cantine : 6,80€

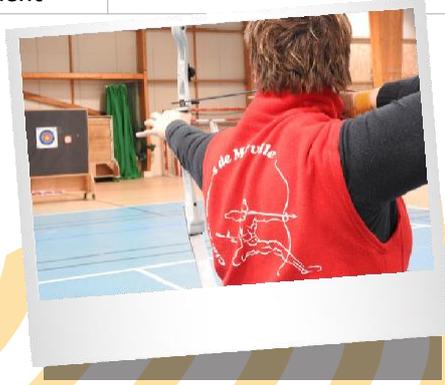
1 école maternelle de Mado : 60 élèves
1 école élémentaire des dragons des mers : 140 élèves

Pour s'inscrire en maternelle, il faut avoir 3 ans dans l'année. Dossier à retirer à France Services.

La Restauration scolaire est assurée par un chef cuisinier sur place et son équipe. Menu réalisé avec des produits de qualité et locaux.

/ LES ASSOCIATIONS /

ASSOCIATIONS	Objet	TÉLÉPHONE	MAIL
Accro Créa	Loisirs	06 09 41 18 94	magicarole2@orange.fr
ADEPMF	Patrimoine	06 85 44 23 71	adepmf14@gmail.com
AMAP	Alimentation / Solidarité	06 80 58 79 01	roseisabelle@orange.fr
Amis des Arts	Loisirs	06 31 84 47 92	amisdesarts.president.dv@gmail.com
Anciens Combattants	Patrimoine	06 47 47 42 60	henri@chanoz.fr
APE Collège	Scolaire	-	kastelrape@gmail.com
APE écoles	Scolaire	06 10 34 58 98	ape.franceville@gmail.com
Badminton	Sport	07 83 15 01 49	contact.bcmf@gmail.com
Basket	Sport		
Merville Batterie	Patrimoine	02 31 91 47 53	merville.batterie@gmail.com
Bouchons du Cœur	Solidarité	02 31 24 60 00	lesbouchonsducoeurnormandie@orange.fr
Chasse	Sport	02 31 78 78 54	benoit.vasnier@wanadoo.fr
Cœurs de Matervilla	Solidarité	06 78 69 58 88	agnes.gruau@orange.fr
Club Nautique	Sport	06 68 46 81 57	clubnautiquefranceville@orange.fr
Archers Compagnie St-Georges	Sport	06 51 65 01 17	dominique.ecolivet@wanadoo.fr
Merville Dakota	Patrimoine	06 82 83 78 84	merville.dakota@the-snafu-special.com
Défi Élan	Solidarité	02 31 24 88 74	contact@defi-elan.fr
Détente Francevillaise	Loisirs - Sport	06 30 51 95 79	detente.francevillaise@gmail.com
Domaine de l'Estuaire	Patrimoine	02 31 24 02 63	estuaire@sfr.fr
Don du Sang	Solidarité	06 43 75 42 25	jean-paul.lecacheur@orange.fr
École du Chat	Cause animale	02 31 79 12 60	ecva.ecolechat@gmail.com
Futsal	Sport	06 52 41 29 93	desandre.olivier@gmail.com
Kite surf	Sport	06 87 12 34 51	carolineburnel@orange.fr
Marais de la Dives	Patrimoine	06 73 55 28 14	marc.deflandre1@gmail.com
Club Modélisme	Loisirs- Sport	06 89 35 00 11	gilles.brehier@fime.com
Plage Nature Soleil	Loisirs	06 11 97 85 50	laurent.garnier0660@orange.fr
Raid Tolkien	Festival Cidre et Dragon	-	leraidtolkien.president@gmail.com
Sauvagine Chasse	Loisirs Sport	06 14 80 50 54	vpierrehonf@yahoo.fr
Soleil d'Automne	Loisirs Aînés		
Tennis de Table	Sport	06 84 53 52 18	pauline.marsault@free.fr
Club de Voile	Sport	06 27 17 81 64	matthieubaudry.cvpf@gmail.com
Volley Ball	Sport	06 63 36 20 73	meldutilleux@yahoo.com
Rotary Club	Solidarité		josseline.quintaine@wanadoo.fr
Académie de Tennis Franceville	Sport	06 34 25 99 83	christophe-morin@orange.fr
Côte fleurie Propre	Environnement	-	vheijens5956@gmail.com



/ LES ACTIVITÉS NAUTIQUES /

Notre station offre une multitude d'activités sur mer !

■ **Le Club de Voile et Pagaie de Franceville est situé sur le port de plaisance – base nautique de Franceville, chemin de la baie.**

Vous pouvez y pratiquer de nombreuses activités : Kayak, paddle (seul ou en groupe), optimist, catamaran, pirogue, mais également du longe côte (qui lui a

lieu sur la plage au niveau du poste central N°1). **De nombreux stages sont organisés sur la saison estivale.**

Le Club Nautique de Franceville accueille aussi les passionnés de pêche en mer adhérents au club.

L'école de Kitesurf Kite-R evolution située Boulevard

Wattier propose des cours de kitesurf, de Stand-Up Paddle et de Wingfoil. La zone de pratique se situe à l'ouest du poste de secours N°3.

Profitez bien de tous ces sports nautiques.

La Base Nautique fera l'objet de travaux cet hiver... 30 ans après sa construction.



Les équipements présents sur la commune

- Deux écoles (maternelle & élémentaire)
- Un collège
- Un relai petite enfance & un centre de loisirs
- Un stade
- Un gymnase
- Une salle polyvalente
- Un cimetière
- Une église et une chapelle
- Le musée de la Batterie
- La Redoute dite de Vauban
- Une déchetterie
- Le port de plaisance
- Une plage de 8 km
- Une halle multi-activités accueillant un marché le jeudi matin et dimanche matin (et soir l'été)
- Un office de Tourisme intercommunal
- Un centre équestre
- Une école de kite surf
- Une police municipale
- Une bibliothèque
- Un espace France Services
- Un mini-golf
- Cinq campings
- Quatre hôtels
- Un pumptrack
- Une aire de jeux
- Un city park
- Un festival réputé le 3eme WE de septembre : Cidre & Dragon
- Une saison culturelle du théâtre à la mer
- Une saison estivale d'animation
- Une marche rose mi-octobre
- Un cabinet de médecins, dentistes, orthophoniste
- Deux cabinets d'infirmières, kinésithérapeute, Ostéopathe, vétérinaire,
- Une pharmacie
- Et une gendarmerie de plein exercice à partir de Juillet 2024



Bien-Vivre Ensemble

Nuisances sonores

■ L'utilisation d'engins à moteur

L'utilisation de matériel pouvant provoquer des nuisances sonores est réglementée. Il s'agit notamment des tondeuses à gazon, des débroussailleuses, des souffleurs de feuilles, des coupe-bordures, des tronçonneuses, des taille-haies ou encore des broyeurs de végétaux.



Des arrêtés préfectoraux régissent l'utilisation des engins à moteur thermique. Ils définissent les jours et les horaires auxquels il vous sera possible de les utiliser.

Ces activités sont autorisées **du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00**, avec un temps de pause entre 12h00 et 14h00 ; **le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00** et uniquement **de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés**.

En cas d'utilisation de ce matériel hors des horaires autorisés, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **450€**.

■ Brûler les déchets verts

Depuis le 1^{er} janvier 2014, vous n'avez plus le droit de brûler les déchets résultant de l'entretien de votre jardin : les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de la taille des haies et des arbustes, du débroussaillage, les herbes tondues, les mauvaises herbes.

Pour vous débarrasser de ces déchets verts, des solutions alternatives existent. Vous avez la possibilité de les broyer ou de les déposer en déchetterie. Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende pouvant s'élever à **450€**.

La carte de déchetterie est à créer à l'Espace France services sur justificatif de domicile.



■ Travaux/ nuisances sonores

En période estivale (1^{er} jour des vacances scolaires jusqu'au 31 août) les travaux sont réglementés par arrêté municipal. Les travaux de démolition, de gros œuvres... sont interdits. Cf Arrêté municipal 2023/02.

■ Zone piétonne

L'avenue Houdart (entre la Halle et la plage) devient piétonne aux vacances scolaires de Pâques à la Toussaint - sauf livraison de 6h à 11h

■ Eclairage public

L'éclairage public est éteint sur toute la commune :

De 22h à 6h du 1^{er} octobre au 14 mai.

du 15 mai au 30 septembre certains axes principaux sont allumés jusque 23h30 au lieu de 22h. (Avenue Houdart, Avenue de Paris, Route de Cabourg, Digue, Bld Wattier et Kennedy.)

■ Propreté

Des Colonnes d'apport volontaire pour verres, emballage plastique sont présentes place Camille Blaisot, parking de la salle polyvalente, vers les campings, et près de la déchetterie.

■ Plage

Les activités y sont règlementées : kite surf, chiens, chevaux, pêche... Cf arrêté municipal.

Nos Outils pour être en lien

SITE INTERNET : www.merville-franceville.fr

Un bulletin municipal l'Hippo'Com, et Newsletters

Un email : accueil@merville-franceville.fr

Connectés *#ensemble*
www.merville-franceville.fr | accueil@merville-franceville.fr



Mairie
de Merville-
Franceville



MFranceville
Plage



@
MervilleFrPlage



Merville
Franceville Plage

Application gratuite
Smartphone
Citykomi

*Pour Vigilance et sécurité (Événements climatiques
exceptionnels – Urgences...)*

Alerte sur citykomi

Suivre le site internet et réseaux sociaux de la Préfecture du
Calvados

Mettre la radio sur France Bleu Normandie

Numéro de tél d'urgence cellule de crise indiqué sur France
services



Les numéros utiles

URGENCES 112	POMPIERS 18	SAMU 15	SECOURS EN MER 196	CENTRE ANTI-POISON ANGERS 02 41 48 21 21	GENDARMERIE 17
-----------------------------------	----------------------------------	------------------------------	---	---	-------------------------------------

MAIRIE _____	02 31 24 21 83
FRANCE SERVICES Merville-Franceville _____ pointinfo14-merville@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 61 53 59 21
AGENCE POSTALE COMMUNALE _____	02 31 24 50 08
POLICE MUNICIPALE _____	06 08 06 63 24
BIBLIOTHÈQUE _____	02 31 24 27 70
GENDARMERIE _____	02 31 24 27 66

CABINET MÉDICAL Allée des Poètes _____	02 31 24 22 02
CABINETS D'INFIRMIERS Allée des Poètes _____ et avenue de Paris _____	02 31 24 22 35 02 31 86 08 48
KINÉSITHÉRAPEUTES Allée des Poètes _____	02 31 24 75 42
DENTISTE Allée des Poètes _____	02 31 91 47 33
VÉTÉRINAIRE 9 rue de la Hogue Buchard _____	02 31 91 00 13
PHARMACIE 59 avenue de Paris _____	02 31 24 21 87

NCPA NORMANDIE Cabourg Pays d'Auge, Accueil (Dives-sur-Mer) _____	02 31 28 39 97
OFFICE DE TOURISME Merville _____	02 31 24 23 57
CENTRE DE LOISIRS Merville _____	02 31 57 26 67
DÉCHÈTERIE _____	02 31 28 10 25
SERVICE URBANISME _____ urbanisme@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 28 12 86
GESTION DES DÉCHETS _____ dechets@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 28 10 25
ASSAINISSEMENT _____ assainissement@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 28 12 82
ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE _____ epn@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 24 25 93
RELAIS PETITE ENFANCE _____ rammerville@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 57 26 63
CENTRE DE LOISIRS Merville-Franceville _____ centredeloisirmerville@normandiecabourgpaysdauge.fr	02 31 57 26 67
LOCAL JEUNES Merville-Franceville _____ localjeunes@normandiecabourgpaysdauge.fr	06 83 07 30 93
CCAS _____	02 31 24 24 52

SAUR URGENCES _____	02 14 37 40 09
GRDF URGENCES _____	0800 47 33 33
ÉNÉDIS Dépannage _____	09 726 750 14